

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 16 décembre 2015

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour modifier la façade avant, minéraliser le jardin et régulariser l'extension du logement du rez-de-chaussée en duplex avec le rez-de-jardin, modifier l'affectation du rez-de-chaussée en façade avant de commerce en logement et du rez-de-jardin en façade arrière de cave en logement, maintenir l'imperméabilisation de la zone de recul de l'immeuble sis chaussée de Roodebeek, 511.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous nous opposons à la demande de régularisation de l'imperméabilisation du jardin et de la zone de recul.

Ces zones doivent rester perméables et ainsi participer de manière solidaire à diminuer le risque d'inondation. De plus, elles doivent également jouer leur rôle environnemental et paysager, pour lequel ces zones ont été conçues initialement.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur